Voeu

L'économie de montagne ne peut être sacrifiée

déposé par les élus du Groupe des Radicaux de Gauche et Apparentés

Le mardi 24 novembre, Emmanuel Macron, Président de la République a annoncé que les stations de ski, quel que soit le massif montagnard et la prise en considération des situations locales, ne pourraient ouvrir pendant la période des fêtes, et vraisemblablement pas avant le 20 janvier.

En Hautes-Pyrénées, cela signifie la mise en péril de tout un territoire, des zones de montagnes fragiles par essence comme des zones de piémont qui souffriront de la perte de revenus issus de ce tourisme hivernal qui irrigue toute l'activité marchande. Près de 40 % de l'économie départementale provient en effet du tourisme et l'activité des stations en représente la plus grande proportion avec Lourdes.

Nous savions que la pandémie allait affecter durement la vie de nos stations en raison de la non réouverture des restaurants, des bars et des discothèques. Nous étions préparés à affronter une difficile saison hivernale, après celle, déjà dévastatrice, que nous avons subi à Lourdes. Cependant, une saison d'hiver tronquée, amputée de l'un de ses deux moments forts avec les vacances de février, la période des fêtes de fin d'année, est mortifère (-25% d'activité).

L'économie du ski est le fer de lance de l'économie de montagne. Celle qui autorise la complémentarité des activités tout au long de l'année, celle qui contient la désertification démographique, qui crée la richesse capable de consolider le tissu économique local, de conserver les services publics et de pérenniser l'habitat de villages modestes.

L'activité des remontées mécaniques, au-delà des emplois directs générés (remontées, sécurité des pistes, gestion du manteau neigeux, écoles de ski), induit une activité économique saisonnière qui, sans elle, disparait (commerces de bouche, location de matériel, artisanat, hébergements, services).

Les remontées de ski sont des transports en commun, ni plus ni moins, et seront, cet hiver, les seuls modes de transport à être interdits.

- Impacté par les conséquences économiques et sociales directes que connaîtra le Département des Hautes-Pyrénées, notamment en matière d'emploi et de prise en charge RSA,
- Revendiquant une différenciation territoriale des mesures coercitives de prévention de l'épidémie Covid

Le Conseil Départemental demande :

- Le retrait de la décision d'interdiction de fonctionnement des remontées mécaniques de station dès le 15 décembre 2020 dans les territoires ne présentant pas de saturation de leurs établissements de santé,
- Le soutien exceptionnel de l'Etat par un plan d'accompagnement territorial tenant compte des augmentations de dépenses subies inhérentes à la crise et de la perte de recettes en application des mesures sanitaires.